



## MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2020
--

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion
2. Approbation du compte administratif
3. Affectation du résultat
4. Vote du budget prévisionnel
5. Demande de retrait de la CAPEV du SEAVR
6. Commission d'appel d'offre
7. Indemnité de gardiennage
8. Embauche d'un agent d'accueil et d'entretien pour le gîte communal

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, BREYSSE Christian, MASSON David, MIALON Florian, FAURE Johan, MIGLIORINI Aurélie, PESSEMESSE Bernard, RIBES Xavier, SOUCHIERE Loïc, et VIALE Karine conseillers municipaux,

### Excusés Représentés : /

Absents : TERRASSE Chloé

Secrétaire de séance : Madame VIALE Karine

La séance a été ouverte à 20h10.

Les Conseillers présents approuvent le compte rendu de la séance précédente.

### Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir entendu le Compte Administratif Communal 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées .Après avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2019

La présidence est donnée et assurée M. BREYSSE Christian, doyen de l'assemblée.

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, dressé par Monsieur ALLEMAND Olivier, Maire de la commune, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		138 173.56		188 881.95
Opérations de l'exercice 2019	183 056.18	314 421.62	256 272.46	37 234.93
<b>TOTAUX</b>	<b>183 056.18</b>	<b>252 595.18</b>	<b>256 272.46</b>	<b>226 116.88</b>

### Affectation du résultat de l'exercice 2019

<i>A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>237 780.98</b>
<i>B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 138 173.56
<i>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	+375 954.54
<i>D Solde d'exécution d'investissement N-1(précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)</i>	-30 155.58
<i>Besoin de financement = F = D + E</i>	30 155.58
<i>AFFECTATION = C= G + H</i>	+375 954.54
<i>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</i>	0
<i>2) H. Report en fonctionnement R 002</i>	+375 954.54

### Vote du budget prévisionnel

Monsieur le MAIRE informe son conseil des différents besoins en investissement de la commune et demande l'avis de son conseil en ce qui concerne la réfection de différents chemins ruraux et l'acquisition d'un outil pour l'employé communal, il précise que ses investissements n'ouvrent droit à aucune subvention

*Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Communal de 2020 qui s'élèvent en dépenses et en recettes à :*

<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>COMMUNAL</b>	<b>291.133 €</b>	<b>291.133 €</b>	<b>439.874€</b>	<b>439.874 €</b>

### Demande de retrait de la CAPEV du SEAVR

Monsieur le MAIRE informe son conseil du souhait de la CAPEV de se retirer du SEAVR, et de celui de la communauté de commune Mézenc Loire Meygal qui demande aux communes de ne pas délibérer et de se concerter afin de rester maître de la situation.

### **Commission d'appel d'offre**

Monsieur le Maire informe son conseil que suite au courrier de la préfecture, il y a lieu de modifier la composition de cette commission il propose :

**Délégués** : David MASSON ; Bernard PESSEMESE et Chloé TERRASSE

**Suppléants** : Florian MIALON, Loïc SOUCHIERE et Yohann FAURE

### **Gardiennage de l'EGLISE**

Monsieur Jean Jacques PEIRO s'occupant du gardiennage de l'Eglise, le conseil propose de lui allouer une indemnité pour cette fonction. Monsieur PEIRO refuse cette indemnité et tient à effectuer ce service bénévolement.

### **Embauche d'un agent d'accueil et d'entretien pour le gîte communal**

Vu les besoins de la commune en ce qui concerne l'accueil et l'entretien du gîte communal, et la candidature reçue en MAIRIE .Le conseil décide d'engager Melle Alexie BEGHIN au titre d'agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, cet agent sera rémunérée sur la base indiciaire (brut 449/394 majoré) en vigueur pour 2h30 par semaine.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Rencontre avec le garde de l'ONF** : Monsieur le MAIRE informe son conseil que la superficie de forêt communale est de 45 ha, qu'une récolte peut être faite tous les 10 ans et que selon le plan de gestion élaboré par l'ONF une coupe d'éclaircie aura lieu à l'automne 2021 vers Lasteyres.

**Gîte Retrouvance** : la gestion de ce gîte étant remise en cause par l'ONF une rencontre avec les autres communes ayant la même préoccupation est prévue.

**Demande de travaux dans le bourg** : les demandes concernant la porte du cimetière et la dégradation des ponts ont été traitées, des réparations seront effectuées en fonction des possibilités.

**Demande d'échange de terrain** : la propriété de Mme FAURE empiète sur la route communale, une demande d'échange et une enquête publique favorable à cet échange a eu lieu. Mais le bornage effectué ne convient pas d'un part parce qu'il est trop sur la route, que la maison au dessus empiète également sur du communal et que de l'eau s'écoule sur le chemin. Une nouvelle visite sur le terrain aura lieu.

**Site Internet** : un nouveau site de la commune va être créé par l'entreprise CT'Réalisations, le nom de domaine ainsi que le devis de cette entreprise est accepté par le conseil.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h20.*